

ITU GSR CHARM EL-CHEIKH 2023

Lignes directrices relatives aux bonnes pratiques Des mesures d'incitation réglementaires et économiques au service d'un avenir numérique durable et inclusif



Dr Cosmas Luckyson Zavazava

Directeur, Bureau de développement des télécommunications (BDT),
Union internationale des télécommunications (UIT)

L'avenir de la transformation numérique durable et inclusive reposera sur des mesures d'incitation réglementaires et économiques propres à promouvoir l'innovation et à instaurer des conditions équitables pour toutes les parties prenantes, de manière à favoriser le bien-être social et la croissance économique au service d'un avenir meilleur pour tous sur le plan numérique.



Hossam El Gamal

Président du GSR-23 et Président exécutif de l'Autorité nationale de régulation des télécommunications (NTRA) de l'Égypte (République arabe d')

Le numérique a pris de plus en plus d'importance dans nos sociétés. L'absence de connectivité et les insuffisances en matière d'accès inclusif aux services numériques et d'adoption de ces services peuvent être des obstacles importants au développement socio-économique, de sorte que des mesures d'incitation réglementaires et économiques sont essentielles pour stimuler le déploiement d'infrastructures durables et de solutions innovantes et assurer l'accessibilité financière.



Lignes directrices relatives aux bonnes pratiques

Des mesures d'incitation réglementaires et économiques au service d'un avenir numérique durable et inclusif

Nous, régulateurs participant à la 22ème édition du Colloque mondial des régulateurs, reconnaissons qu'il est important de définir des mesures d'incitation réglementaires et économiques pour stimuler le déploiement d'infrastructures numériques partout dans le monde, en particulier dans les zones rurales, non desservies et mal desservies. Nous encourageons les décideurs et les régulateurs à mettre en œuvre des technologies numériques émergentes, à favoriser le recours à des modèles économiques innovants, à relever les défis régionaux et mondiaux et à accélérer la transformation numérique durable.

Nous avons établi, défini et approuvé de concert les présentes lignes directrices relatives aux bonnes pratiques en matière de réglementation, afin de poursuivre les progrès accomplis sur la voie d'un avenir numérique durable et inclusif. Étant donné que les différentes Lignes directrices relatives aux bonnes pratiques du GSR élaborées depuis 2003 rendent compte des principes réglementaires établis pour un environnement concurrentiel, sûr et inclusif, nous nous attachons ici à privilégier les approches et les outils nouveaux, innovants, d'avant-garde et reposant sur des données factuelles à mettre en place, afin de contribuer à bâtir un avenir numérique durable et prometteur pour tous, partout dans le monde.

Mesures d'incitation visant à instaurer une connectivité efficace

Les technologies numériques ont permis de connecter les personnes et les entreprises entre les pays, ce qui a ouvert de nouvelles perspectives et favorisé une croissance inclusive et durable. La fracture numérique demeure toutefois un défi de taille, en particulier dans les zones rurales, non desservies et mal desservies partout dans le monde.

- **Accès au marché:** Les décideurs et les régulateurs sont encouragés à garantir un environnement concurrentiel à tous les niveaux de l'écosystème numérique, en proposant des mesures d'incitation destinées aux opérateurs historiques, aux nouveaux concurrents et aux start-ups, qui apportent de nouvelles solutions et technologies sur le marché, afin d'atteindre les objectifs en matière de connectivité au niveau national. Ils pourraient notamment créer des espaces sécurisés à des fins d'expérimentation et d'innovation, tels que des cadres d'expérimentation (bacs à sable) et des bancs d'essai.
- **Accès et service universels:** Les décideurs et les régulateurs pourraient envisager des mesures d'incitation en faveur du déploiement de réseaux dans les zones rurales, non desservies et mal desservies, notamment par des subventions, des aides, des prêts à faible taux d'intérêt et des garanties de prêts, en réduisant les redevances réglementaires, en établissant des exonérations de paiement des droits (par exemple, des exonérations de droits de douane sur les droits à l'importation) ou en accordant des allègements fiscaux aux investisseurs ou des exonérations fiscales aux acteurs du marché qui ont atteint certains seuils d'investissement dans ces domaines.
- **Financement du service universel:** Les décideurs et les régulateurs peuvent avoir recours à des mécanismes de financement du service universel pour répondre aux besoins des zones rurales, non desservies et mal desservies, ainsi que des populations en situation de vulnérabilité.
- **Politiques budgétaires équilibrées:** Les décideurs et les régulateurs pourraient envisager d'élargir la base des contributeurs en tenant compte des caractéristiques des marchés et des évolutions récentes.



- **Solutions réglementaires innovantes pour la connectivité sur le dernier kilomètre:** Les décideurs et les régulateurs sont encouragés à envisager de favoriser des solutions axées sur le dernier kilomètre, afin de connecter ceux qui ne le sont pas encore, à l'aide de moyens tels que les réseaux municipaux, communautaires ou maillés et les entreprises à vocation sociale, ainsi que la mutualisation des infrastructures, le partage du spectre et le co-investissement, l'objectif étant d'étendre les réseaux et les services aux zones non desservies et mal desservies.
- **Recherche-développement (R&D):** Les décideurs et les régulateurs peuvent envisager de mettre en place des mesures d'incitation financières ou fiscales pour soutenir les activités de recherche-développement en ce qui concerne les technologies numériques émergentes, l'innovation ouverte dans le domaine des technologies et les modèles économiques innovants, en fonction des priorités des populations.
- **Réforme du spectre:** Les décideurs et les régulateurs pourraient prendre des mesures pour mettre à disposition une quantité suffisante de spectre, afin de favoriser le déploiement rapide des services de prochaine génération, l'innovation et les investissements dans les infrastructures de Terre et par satellite, ainsi que les services utilisant le spectre. L'utilisation du spectre sans licence, le réaménagement et le redéploiement du spectre pourraient figurer au nombre des solutions réglementaires utilisées pour faciliter le déploiement dans les zones rurales, non desservies et mal desservies.
- **Transformation numérique écologique:** Les décideurs et les régulateurs pourraient envisager de mettre en place des mesures d'incitation financières et réglementaires respectueuses de l'environnement, telles que des réductions ou des exonérations fiscales pour les entreprises qui adoptent des pratiques commerciales durables, comme l'utilisation de sources d'énergie renouvelables pour l'exploitation et le déploiement des réseaux.

Mesures d'incitation visant à favoriser l'accès, l'adoption et l'utilisation

Les décideurs et les régulateurs sont encouragés à mettre en œuvre des mesures d'incitation réglementaires et financières pour favoriser l'accès, l'adoption et l'utilisation, afin que tous, partout dans le monde, puissent bénéficier d'une connectivité efficace.

- **Interventions du côté de la demande:** Les décideurs et les régulateurs pourraient mettre en place des interventions du côté de la demande, dans le cadre des politiques relatives au service universel ou d'autres mécanismes (partenariats entre acteurs publics, privés et non gouvernementaux), afin de promouvoir l'acquisition et le perfectionnement des compétences numériques et de favoriser la création et l'adoption de solutions et de contenus pertinents et locaux pour améliorer la qualité de vie et les débouchés commerciaux au niveau local.
- **Compétences numériques et programmes éducatifs:** Les décideurs et les régulateurs peuvent jouer un rôle important pour promouvoir les programmes éducatifs et un large éventail d'initiatives de renforcement des compétences numériques dans les écoles, en particulier à l'intention des jeunes, ainsi que les formations destinées aux personnes âgées, afin de permettre aux populations rurales, non desservies et mal desservies, ainsi qu'aux populations en situation de vulnérabilité, de tirer pleinement parti des possibilités offertes par la transformation numérique.
- **Réduction des obstacles à l'accès aux dispositifs et aux équipements numériques:** Les décideurs et les régulateurs pourraient envisager d'adopter des mesures visant à encourager et à faciliter la réduction des coûts de fabrication, d'achat et d'importation des équipements matériels et des dispositifs, afin d'atteindre les objectifs relatifs au service universel, en particulier pour le matériel à code source ouvert et les technologies écologiques.
- **Mesures d'incitation en faveur de l'adoption de services et de dispositifs numériques:** Les décideurs et les régulateurs pourraient envisager de mettre en place des mesures d'incitation en faveur de la fourniture de services et de dispositifs numériques financièrement abordables, à des tarifs spéciaux pour les communautés locales et les populations à faible revenu.



Principes intersectoriels relatifs aux politiques et à la réglementation numériques

Les décideurs et les régulateurs jouent chacun un rôle essentiel et complémentaire, tout en conservant leur autonomie, pour engager le dialogue avec toutes les parties prenantes, afin de déterminer les changements et les leviers nécessaires pour améliorer l'état de préparation à la transformation numérique aux niveaux national, régional et mondial.

- **Coordination réglementaire dans l'environnement numérique:** La cohérence et le renforcement mutuel des règles, ainsi que la coordination proactive entre les régimes réglementaires adjacents, sont essentiels si l'on veut instaurer un environnement politique et réglementaire dans le domaine du numérique qui soit résilient, cohérent et favorable. Les décideurs et les régulateurs pourraient renforcer les cadres juridiques et institutionnels en matière de collaboration, afin de définir les processus, les mécanismes et les outils à utiliser dans tous les secteurs et tous les organes gouvernementaux.
- **Cycles décisionnels inclusifs:** Les décideurs et les régulateurs devraient favoriser un dialogue régulier entre les autorités gouvernementales, les secteurs et les groupes de parties prenantes, afin de s'assurer que les parties prenantes sont consultées au sujet de l'évolution des marchés numériques, tout en identifiant les sujets de préoccupation et en élaborant des solutions de remplacement ciblées, par exemple au moyen de consultations publiques, de forums de parties prenantes ou de réseaux et de plates-formes collaboratifs, pour faire en sorte que tous puissent accéder à la transformation numérique et en tirer parti.
- **Données et critères de référence:** Les régulateurs ont besoin des ressources et des capacités nécessaires pour recueillir les données pertinentes, afin d'étayer leurs décisions de manière ouverte et transparente, et établir des indicateurs et des critères de référence permettant d'évaluer le respect de la réglementation et les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs en matière de connectivité et des objectifs stratégiques. Les données ainsi recueillies permettent d'éclairer et de cibler au mieux les interventions réglementaires, améliorant ainsi l'efficacité de la réglementation.
- **Capacités en matière de recherche et d'anticipation:** Les régulateurs ont de plus en plus besoin de capacités et de ressources internes en matière de recherche, afin d'examiner et d'anticiper les tendances du marché, les problèmes réglementaires et les incidences des technologies sur les marchés et les consommateurs. Les travaux de recherche stratégique et l'anticipation jouent un rôle important pour éclairer les discussions et les décisions réglementaires, en temps voulu et de manière systématique, ce qui permet des interventions réglementaires proactives, proportionnées et ciblées.
- **Harmonisation avec les normes internationales:** Les décideurs et les régulateurs peuvent envisager d'harmoniser leurs politiques, réglementations et normes nationales avec les normes et les lignes directrices internationales pertinentes, afin de promouvoir, s'il y a lieu et dans toute la mesure possible, l'harmonisation des régimes réglementaires dans des domaines essentiels, de manière à favoriser la transformation numérique pour permettre une action concertée face aux problèmes transfrontières.
- **Collaboration et représentation aux niveaux régional et international:** Les régulateurs devraient continuer de travailler de concert, en s'appuyant sur les réseaux des associations de régulateurs, aux niveaux régional et international, afin d'accélérer la transformation numérique au service d'un avenir numérique durable notamment, s'il y a lieu, en concevant des approches communes en matière de politiques et de réglementation numériques collaboratives dans les différents secteurs économiques et entre les pays.